

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 09/10/17
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 20 // votants = 86

V.V.F du Pays d'Eygurande : **aménagement et réhabilitation / lancement du marché de maîtrise d'œuvre** **et de fournitures pour la première tranche 2017-2018**

Le président informe que le Village de Vacances du Pays d'Eygurande ouvert en 1977, a connu des travaux de maintenance réguliers mais la réflexion lancée en 2016 par la communauté de communes du pays d'Eygurande et l'exploitant V.V.F Village montre qu'il est nécessaire d'entamer une réhabilitation profonde et une modernisation du site. Ces travaux doivent permettre de le rendre plus attractif et plus fonctionnel, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il est convenu dans le cadre de ces travaux que le gestionnaire verra son loyer d'occupation augmenter pour couvrir au moins 80% du reste à charge de la collectivité.

Les travaux portés par Haute-Corrèze Communauté, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège, sont répartis en 3 tranches étalées sur une période 2017-2019. Le phasage est nécessaire puisque l'activité cyclique du site entraîne des périodes de fermeture propices aux travaux (Automne-Hiver) :

1^{ère} tranche 2017-2018: Rénovation de 40 logements existants de 2 pièces pour 5 personnes (*menuiseries extérieures et fermetures, platerie-peinture, isolation intérieur, revêtements sols et murs, plomberie, sanitaires, électricité, chauffage, fourniture et pose de mobilier*) et création de 6 logements flottants.

2^{ème} tranche 2018-2019: Création de 3 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, réhabilitation de 20 logements existants de 3 pièces pour 6 personnes et rafraîchissement de 10 logements pour le personnel.

3^{ème} tranche 2018-2019 : Création d'un bassin aquatique avec mise en place d'un abri de piscine fixe, réfection du hammam, création d'un sauna et rafraîchissement des sanitaires.

Plan de financement prévisionnel:

- Tranche 1 :

Coût total de la tranche 1		1 898 133.50 €	
		Avec aide Leader *	Avec l'aide POMAC*
FNADT	21.07 %	400 000.00 €	400 000.00 €
Région Nouvelle Aquitaine	7.90 %	150 000.00 €	150 000.00 €
Département de la Corrèze	7.90 %	150 000.00 €	150 000.00 €
Europe Leader*	2.63 %	50 000.00 €	
Ou POMAC*	9.22 %		175 000.00 €
ANCV (Chèques vacances)	5.27 %	100 000.00 €	100 000.00 €
Fonds propres HCC	20 %	379 626.70 €	379 626.70 €
Emprunts	35.23 % / 28.64 %	668 506.80 €	543 506.80 €

- Tranches 2 et 3 :

Coût total des tranches 2 et 3		1 980 378.96 €	
		Avec aide Leader*	Avec aide POMAC*
FNADT	20.20 %	400 000.00 €	400 000.00 €
Région Nouvelle Aquitaine	7.57 %	150 000.00 €	150 000.00 €
Département de la Corrèze	7.57 %	150 000.00 €	150 000.00 €
Europe Leader*	2.52 %	50 000.00 €	
Ou POMAC*	8.84 %		175 000.00 €
Fonds propres HCC	20.02 %	396 378.96 €	369 378.50 €
Emprunts	42.00 % / 35.80 %	834 000.00 €	709 000.46 €

* les aides LEADER et POMAC ne sont pas cumulables. En fonction de l'éligibilité du dossier, il conviendra de solliciter le dispositif adéquat.

Le conseil communautaire sera invité dans un second temps à se prononcer sur l'engagement des tranches 2 et 3 en fonction des subventions obtenues auprès des différents partenaires financiers, cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 abstentions et 84 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la reprise du projet initié en 2016 par la communauté de communes du pays d'Eygurande ;
- valide le lancement opérationnel de la première tranche de travaux du projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le président à lancer la consultation pour le marché de fournitures des îlots flottants dont le montant est estimé à 450 000 €HT ;
- autorise le président à lancer la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site. Ce marché global comporte une tranche ferme (travaux phase 1) estimée à 139 800 € HT et deux tranches conditionnelles (travaux phase 2 et 3), respectivement estimées à 95 000 € HT et 57 000 € HT.

- autorise le président à solliciter les subventions du projet global auprès de l'Europe (LEADER), POMAC, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Corrèze, de l'ANCV ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de la première tranche sur le site.

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

